

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL 16 DÉCEMBRE 2025

Délibération n°070-2025

Participation aux actions 2026 du CCAS

| Conseillers municipaux | | |
|------------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 22 | 17 | 17 |
| Date de convocation | | |
| 10 décembre 2025 | | |
| Secrétaire de séance | | |
| Sébastien ANDEVERT | | |

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire. Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l'action sociale

Depuis plusieurs années, la Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées du Gard, via le Conseil Départemental, soutient le CCAS dans les actions qu'il met en œuvre en faveur des personnes âgées et/ou vulnérables.

Le CCAS propose notamment des ateliers « Bien vieillir », visant à offrir des activités physiques adaptées et à prévenir la perte d'autonomie. En parallèle, il organise également des ateliers « Mémoire » destinés à stimuler les fonctions cognitives des seniors. Avec l'allongement de l'espérance de vie, ces actions contribuent au maintien des capacités cognitives, de l'autonomie et de la qualité de vie des personnes âgées.

Ces actions sont réalisées en partenariat avec l'association jonquiéroise AGV PAS'APA.

Pour 2026, ces deux actions peuvent à nouveau bénéficier d'une aide financière du Conseil Départemental, sous réserve d'une participation communale. Le CCAS sollicite ainsi la commune à hauteur de 4 745 € pour les ateliers « Bien vieillir » et 2 520 € pour les ateliers « Mémoire », soit une participation totale de 7 265 €, intégrée à la subvention annuelle de fonctionnement versée par la commune au CCAS.

À titre informatif, la Conférence des Financeurs du Gard a accordé en 2025 une subvention de 6 000 € au CCAS pour l'organisation de ces ateliers.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L.113-1-3 et R.245-7, et L. 233-1 à L. 233-6,

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Ouï l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. De soutenir les actions du CCAS visant à lutter contre le vieillissement et la perte d'autonomie, en renouvelant les ateliers « Bien vieillir » et « Mémoire » pour l'année 2026.
2. D'allouer au CCAS une participation communale totale de 7 265 € pour la mise en œuvre de ces actions, dans le cadre de la subvention communale d'équilibre qui sera inscrite au budget primitif principal 2026 de la commune.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

